

L'INSEE a actualisé les données relatives aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Institut national de la statistique  
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

Les jeux de données qui ont été ajoutés concernent :

- les demandeurs d'emploi en fin de mois par trimestre pour l'année 2017 :  
Les bases mises à disposition fournissent des indicateurs sur les demandeurs d'emploi dans les quartiers de la politique de la ville pour les quatre trimestres de 2017. À des fins de comparaison, les mêmes indicateurs sont fournis pour :
  - les communes contenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville, sans les arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille ;
  - les EPCI contenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- les bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF au 31 décembre 2016 (indicateurs issus de la CAF).  
Ces bases fournissent des indicateurs sur les bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF dans les quartiers de la politique de la ville. À des fins de comparaison, les mêmes indicateurs seront fournis au second trimestre 2018 pour :
  - les Iris des communes de plus de 10 000 habitants.
  - les communes des EPCI contenant au moins un quartier ou une commune de plus de 10 000 habitants.
  - les EPCI contenant au moins un quartier ou une commune de plus de 10 000 habitants.

- [Consultez les données sur le site de l'INSEE Accès](#) [1]

Dates: Vendredi 27 avril 2018 - 14:45

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [2]

Publié le 27 avril 2018

**URL de la source (modifié le 27/04/2018 - 15:04):** <https://www.irev.fr/actualites-0/insee-mise-disposition-de-nouvelles-donnees-sur-les-quartiers>

### Liens

[1] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500300?sommaire=2500477>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>